

Dispositifs d'accompagnement accessibles aux entreprises agroalimentaires et de la filière forêt-bois (hors soutiens spécifiques du Conseil régional)

Type de dispositif	Intitulé	Finalités / Priorités des projets	Projets collaboratifs		Rythme et calendrier	Enveloppe disponible	Taille des projets	Type de porteurs éligibles	Qualité du soutien	Régime d'aide	Pilote de l'AAP	Lien	Votre contact gestionnaire du dispositif	Votre contact DRAAF	Volet agricole GPI ou PIA3
			oui	non											
Innovation individuelle	AAP volet régionalisé du PIA3 "Innov Avenir Entreprise" Normandie	- Vise à accélérer l'émergence d'entreprises leader sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale voire internationale. - Soutient les projets les plus innovants et les plus ambitieux - Cible de 2 types de projets : en phase de faisabilité ou en phase de développement / industrialisation		X	- AAP ouvert depuis le 20/02/2018 et permanent jusqu'à épuisement des fonds - Instruction au fil de l'eau	12,4 M€ (6,2 M€ Etat + 6,2 M€ Région)	> 200 000 €	PME et ETI engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation (localisées en Normandie)	- en subvention pour les projets en phase de "faisabilité" (étude préalable) - en avance récupérable pour les projets en phase de "développement et industrialisation"	Régime cadre exempté n° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020	Préfet de Région, Président de Région. Opérateur (service instructeur) : Bpifrance	http://innov-avenir.normandie.fr/INNOV-AVENIR-ENTREPRISES	Bpifrance Normandie : innopia3-normandie@bpifrance.fr - DR CAEN (14, 50, 61) : Félix HARENG - Tel : 02 31 46 82 10 - DR ROUEN (76, 27) : Stéphane Duval - Tel : 02 35 59 26 36	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr O. LOBREAUX (si filière forêt-bois) odile.lobreaux@agriculture.gouv.fr	PIA3 régionalisé
Innovation	AAP volet régionalisé du PIA3 "Innov Avenir Filières" Normandie	Financer un projet de structuration d'une filière, en permettant à des entreprises d'une même filière, le recours à des moyens de production ou d'infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions techniques et de marché, ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.	X	X	AAP (3ème vague) ouvert depuis le 01/03/2019 et jusqu'à épuisement des fonds	6,2 M€ (3,1 M€ Etat + 3,1 M€ Région)	> 1 million €	- soit une entreprise (PME ou ETI) - soit une structure fédérant plusieurs entreprises (GIE, association, fédération professionnelle...)	- 50% de l'aide en subvention - 50% de l'aide en avance remboursable		Préfet de Région, Président de Région. Opérateur (service instructeur) : Bpifrance	http://innov-avenir.normandie.fr/INNOV-AVENIR-FILIERES	Bpifrance Normandie : innopia3-normandie@bpifrance.fr - DR CAEN (14, 50, 61) : Félix HARENG - Tel : 02 31 46 82 10 - DR ROUEN (76, 27) : Stéphane Duval - Tel : 02 35 59 26 36	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr O. LOBREAUX (si filière forêt-bois) odile.lobreaux@agriculture.gouv.fr	PIA3 régionalisé
Innovation	AAP Mutualisation des moyens au service des filières et plateforme numérique des filières (national)	Renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation. (ex: agroalimentaire) --> Intérêt stratégique du projet qui doit pouvoir bénéficier à plusieurs PME ou ETI issues de cette filière. Exemple: création d'unités industrielles de production partagées, mise en commun de moyens techniques permettant à des entreprises de conduire des travaux de R&D et d'expérimentation, mise en commun d'outils collaboratifs...	X	X	29/01/2020 avec 3 clôtures intermédiaires : 23 janvier 2019, 7 mai 2019 et 2 octobre 2019	500 millions €	Projet national ou multi-régional = coût de la phase d'amorçage >2 millions euros. Projet régional = aide publique totale sur la phase d'amorçage >2 millions euros.	PME et ETI	Mix subvention / avance remboursable	- SA.40391 (RDI) - SA.39252 (aides à finalités régionales) - SA.40453 (en faveur des PME) - SA.40405 (aides à l'environnement)	Bpifrance	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-ATF-Mutualisation-de-moyens-au-service-des-filières-et-plateformes-numériques-de-filières-44643	Julie Baudet - tél: 01 53 89 78 83 ou Julien Simon - tél: 01 53 89 87 25 Mail : adminfilières@bpifrance.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	PIA3
Projet Individuel	Prêt Filière Bois (national)	Financer la modernisation des industries de transformation du bois, en priorité feuillus, et favoriser les opérations de regroupement afin d'améliorer la structure du tissu industriel du secteur.		X	Ouvert depuis le 24/05/2019			PME créées depuis 3 ans	- Prêt compris entre 300 000 € et 1 M€. - Durée du prêt : de 3 à 10 ans avec un différé d'amortissement pouvant aller jusqu'à 2 ans - Taux fixe ou variable selon barème		Bpifrance (instruction) et DRAAF (avis technique)		sremaf.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr	GPI action 2.2	

Dispositifs d'accompagnement accessibles aux entreprises agroalimentaires et de la filière forêt-bois (hors soutiens spécifiques du Conseil régional)

Type de dispositif	Intitulé	Finalités / Priorités des projets	Projets collaboratifs		Rythme et calendrier	Enveloppe disponible	Taille des projets	Type de porteurs éligibles	Qualité du soutien	Régime d'aide	Pilote de l'AAP	Lien	Votre contact gestionnaire du dispositif	Votre contact DRAAF	Volet agricole GPI ou PIA3
			oui	non											
Innovation	AAP Agriculture et industries agroalimentaires éco-efficientes (national)	Projets " expérimentation" ou "démonstrateurs" 3 axes : 1/ Transformation des systèmes agricoles vers l' agroécologie 2/ Amélioration des procédés et technologies dans l'agroalimentaire. 3/ Développement de filiales alimentaires à haute valeur environnementale	X	X	16/09/2019 avec 1 clôture intermédiaire : 13/02/2019	50 millions €	2 millions €	Toutes tailles d'entreprises	Taux d'aides majorés pour projets collaboratifs. Aides sous forme d'avances remboursables ou mixte : 25% subventions + 75% avances remboursables	Régime d'aide de l'ADEME exempté n° SA.40266 relatif aux aides à la Recherche, au Développement et à l'innovation (RDI) et à la protection de l'environnement (LDE)	ADEME	https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AGRI%20IAA2018-25	aap.agriculture-iaa@ademe.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	GPI action 3.2/ PIA3
Innovation	AAP Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés (national)	Projets innovants de démonstrateurs (non-alimentaire); projets améliorant la gestion de la ressource , projets structurants couvrant de la production aux produits visés et avec logistique de transport réduite / approvisionnement en biomasse.	X	X	16/09/2019 avec 1 clôture intermédiaire : 18/03/2019		2 millions €	Toutes tailles d'entreprises	Taux d'aides majorés pour projets collaboratifs. Aides sous forme d'avances remboursables ou mixte 25% subventions + 75% avances remboursables		ADEME	https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BIOSOURCES2018-22	aap.biosources@ademe.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	GPI action 3.2/ PIA3
Innovation	AAP Energies renouvelables (national)	2 axes : 1/ Développement de briques technologiques innovantes: biomasse énergie, solaire thermique et thermodynamique, photovoltaïque, géothermie, éolien terrestre et maritime, énergies marines renouvelables, stockage. 2/ Systèmes de démonstration: démonstrateurs, hybridation de systèmes pour la production de chaleur ou d'électricité renouvelable.	X	X	19/09/2019		2 millions €	Toutes tailles d'entreprises	Taux d'aides majorés pour projets collaboratifs. Aides sous forme d'avances remboursables ou mixte : 25% subventions + 75% avances remboursables	Régime d'aide de l'ADEME exempté n° SA.40266 relatif aux aides à la Recherche, au Développement et à l'innovation (RDI) et à la protection de l'environnement (LDE)	ADEME	https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ENR2018-19	aap.enr@ademe.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	GPI action 3.2/ PIA3
Innovation	AAP Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources (national)	Projets de démonstrateurs /4 axes retenus: 1/ Filière forêt-bois (sylviculture et première transformation du bois) 2/ Biomasse agricole et les co-produits des industries agro-alimentaires 3/ Ressources en biomasse des espaces verts et naturels 4/ Productions de nouvelles ressources en biomasse	X	X	14/11/2019 avec 1 clôture intermédiaire : 14/05/2019		2 millions €	Toutes tailles d'entreprises	Mixte subvention / avance remboursable		ADEME	https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BIOMASSE2018-24	aap.biomasse@ademe.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	GPI action 3.2/ PIA3

Dispositifs d'accompagnement accessibles aux entreprises agroalimentaires et de la filière forêt-bois (hors soutiens spécifiques du Conseil régional)

Type de dispositif	Intitulé	Finalités / Priorités des projets	Projets collaboratifs		Rythme et calendrier	Enveloppe disponible	Taille des projets	Type de porteurs éligibles	Qualité du soutien	Régime d'aide	Pilote de l'AAP	Lien	Votre contact gestionnaire du dispositif	Votre contact DRAAF	Volet agricole GPI ou PIA3
			oui	non											
Innovation collaborative	AAP "Projets Structurants Pour la Compétitivité" - PSPC - Régions n°1 (succède au FUI) (national)	Soutenir des projets collaboratifs de R&D structurants devant conduire à une mise sur le marché et visant des retombées : - économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, - indirectes en termes de structuration durable de filières	X		Ouvert. Clôture le 11/09/2019 à midi.		entre 1 et 4 millions € maximum	PME = 35% ETI = 25% GE = 20% Si projet labellisé par un pôle de compétitivité : PME = 50% ETI = 35% GE = 25%	Subvention et/ou avance remboursable	SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020	Bpifrance	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Projets-Structurants-Pour-la-Compétitivité-PSPC-Regions-n-1-46227	Julie Baudet : tél: 01 53 89 78 83 julie.baudet@bpifrance.fr ou Julien Simon : tél: 01 53 89 87 25 julien.simon@bpifrance.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	PIA3
Innovation collaborative	AAP Projets de recherche et développement Structurants pour la Compétitivité (PSPC) (national)	Soutien de projets collaboratifs de R&D structurants visant des retombées économiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies et retombées indirectes /structuration durable de filières.	X		Préselection au fil de l'eau. AAP ouvert jusqu'au 14/01/2020	Non communiqué	Projets compris entre 4 millions € et 50 millions €	Consortium de partenaires de recherche et d'industriels	PE =50%, ME = 40% GE =30% soutien = mix subvention / av. remboursables	Non communiqué	Bpifrance	https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-partenaires/Poles-de-compétitivité/Poles-de-compétitivité/Présentation-AAP-PSPC	Julie Baudet : tél: 01 53 89 78 83 ou Julien Simon : tél: 01 53 89 87 25 https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	PIA3
Innovation collaborative	AAP Agriculture et alimentation de demain (national)	4 axes de soutien à l'innovation: 1/ Transformation des modèles agricoles vers l'agro-écologie ; 2/ Evolution de l'alimentation humaine /attentes sociétales ; 3/ Bioéconomie 4/ Numérique- transformation numérique des filières	oui avec accord de consortium	X	31/10/2019 avec 2 clotures intermédiaires : 31/12/2018 et 31/05/2019	200 millions €	2 millions €		Mix subvention / avance remboursable PE = 50% ME = 40% GE = 30%	- SA.40391 (RDI) - SA.40266 pour l'ADEME (protection de l'environnement)	FranceAgriMer en collaboration avec Ademe et Bpifrance	http://www.franceagrimer.fr/fam/Investissement-s-d-Avenir/Grand-plan-d-investissement/Appel-a-projets-Agriculture-et-Alimentation-de-Demain	aap.gpi.agrialim@franceagrimer.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	GPI action 3.2
Innovation individuelle	AAP Concours d'innovation i-Nov "Alimentation intelligente" (national)	Vise à soutenir des projets dont l'objectif est la création de nouveaux produits ou ingrédients alimentaires, équipements et services associés		X	Clôture le 08/10/2019 à midi		entre 600 000 et 5 millions d'€	Porteur unique (PME et start-up) pouvant prétendre à une envergure mondiale	Mix : 2/3 subvention et 1/3 en avance remboursable PE = 45% ME = 35%	- SA.40391 (RDI) - SA.40266 pour l'ADEME (protection de l'environnement)	FranceAgriMer	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Investissements-d-Avenir/Concours-d-innovation/Appel-a-projets-en-cours-Alimentation-Intelligente-et-JOP-PARIS-2024-Vague-4	alimentation.intelligente@franceagrimer.fr	T. GIRAULT - thierry.girault@agriculture.gouv.fr	GPI action 3.1
Innovation individuelle	Aide au partenariat technologique (APT) (national)	<u>Dispositif de soutien au montage de projets collaboratifs de R&D et Innovation (RDI):</u> - Accompagner la préparation du partenariat / projet innovant - Faciliter la participation des entreprises françaises à des projets collaboratifs de RDI nationaux, européens...	X		Ouvert depuis 2016	Non communiqué	Appui au montage de projets	PME et entreprises <2000 salariés + GIE, association, centre technique ...) si impliqués dans projet final	Aide sous forme subvention (plafonnée à 50 k€) + avance remboursable (si montant supérieur)	Non communiqué	Bpifrance	https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-au-partenariat-technologique-APT	https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous		non

Dispositifs d'accompagnement accessibles aux entreprises agroalimentaires et de la filière forêt-bois (hors soutiens spécifiques du Conseil régional)

Type de dispositif	Intitulé	Finalités / Priorités des projets	Projets collaboratifs		Rythme et calendrier	Enveloppe disponible	Taille des projets	Type de porteurs éligibles	Qualité du soutien	Régime d'aide	Pilote de l'AAP	Lien	Votre contact gestionnaire du dispositif	Votre contact DRAAF	Volet agricole GPI ou PIA3
			oui	non											
Innovation individuel	Aide pour (valider) la faisabilité de l'innovation (national)	- Tout projet de recherche, développement et innovation (RDI) de produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives d'industrialisation et/ou de commercialisation. - Finance des études amont de faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, recrutement de cadres de R&D... ou de recherche de partenaires.		X	Au fil de l'eau 31/12/2019	503 k€ (droit de tirage annuel sur enveloppe nationale)	Plafond de subvention = 50 k€	IAA et secteurs connexes < 2000 salariés (PME prioritaires)	Subvention ou avance remboursable (subvention pour les IAA : - PME = 50% - ETI = 35%)	Non communiqué	Bpifrance (convention de partenariat avec le ministère chargé de l'Agriculture)	https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-la-faisabilite-de-l-innovation	https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous		non
Innovation	Aide pour le développement de l'innovation (national)	Aider les entreprises à : - mettre au point des produits, procédés ou services innovants, présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation, - financer leur participation à des partenariats technologiques nationaux ou internationaux, dans le cadre de projets de recherche, développement et innovation (RDI). Finance les dépenses internes ou externes directement liées au développement de l'innovation, la réalisation et la mise au point de prototypes, préséries, installations pilotes ou de démonstration, les dépenses de propriété intellectuelle, étude de marchés...	X	X	Ouvert	Non communiqué	Voir Bpifrance	PME et entreprises < 2 000 salariés	Avance récupérable ou Prêt Innovation R&D jusqu'à 3 millions d'euros	Non communiqué	Bpifrance	https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-le-developpement-de-l-innovation	https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous		non
Appui vers l'international	Diagnostic (Europe)	Inciter les PME françaises à participer aux programmes européens de RDI financés par le budget de l'Union européenne: --> aide /expertise de financements européens. Sous forme de prestation de diagnostic et de conseil /candidature à l'Instrument PME.		X	Ouvert jusqu'à fin 2020	Non communiqué	Soutien plafonné	PME	Prise en charge à 50% du coût de la prestation de conseil dans la limite de 2,5 k€ (phase 1 = diagnostic) et 10 k€ (phase 2 = conseil)	Non communiqué	Bpifrance	https://diageurope.bpifrance.fr/	Zena.elkurdi@bpifrance.fr gregoire.convain@bpifrance.fr https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous		Non